



Formulaire d'adhésion à Passion-Rallyes.com

Vincent Lelièvre - La Roche Chaléat - 42660 Saint Régis du Coin

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale (complète) :

Mail :

Téléphone :

Voiture :

Rallyes envisagés pour la saison :

Je demande d'adhérer à l'association Passion-Rallyes.com en tant que membre
Visiteur Partenaire (cotisation annuelle de 30 €) pour la saison 2009.

De plus je fais un don de€ à l'association (facultatif).

Je déclare avoir lu le règlement intérieur de l'association Passion-Rallyes.com et j'accepte les conditions.

Signature :



Passion-Rallyes.com - Règlement intérieur

PREAMBULE

L'association passion-rallyes.com a été créée dans le but de promouvoir les rallyes automobiles essentiellement dans les régions Rhône-Alpes Auvergne mais également dans toutes la France à travers un site Internet et de créer entre ses membres une communauté de passionnés.

Ce règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts de l'Association passion-rallyes.com sans modifier ou altérer son contenu. Ils s'imposent sans réserve à tous les adhérents de l'Association.

Il est modifiable à tout moment par le bureau de l'association.

Article 1 - Adhésion :

a) Principe d'adhésion

Toute demande d'adhésion d'un membre nécessite une formulation écrite (Formulaire d'adhésion).

Dans tous les cas, chaque membre adhérent, doit quelque soit la date de son admission, s'acquitter de la cotisation pour l'exercice en cours, et en verser le montant dans un délai de 15 jours.

Toute somme versée à un quelconque titre est acquise définitivement à l'Association.

b) Cotisation et transparence financières

Le montant des cotisations est fixé par le bureau. La qualité de membre de l'association s'acquiert après

Article 2 - Démission et radiation d'un membre de l'Association :

a) Démission volontaire

Tout membre à titre individuel ou collectif peut par décision volontairement quitter l'Association. Sa décision doit être formulée par écrit avant le 31 Août et exceptionnellement au plus tard le 15 Octobre. Passée cette date, la cotisation annuelle de l'exercice en cours sera due. Il devra auparavant régulariser la situation comptable avec l'Association.

b) Radiation d'un membre

Liste des griefs qui entraînent la radiation d'un membre à titre individuel ou collectif :

- le non versement de la cotisation annuelle, après procédure de rappel,
- tout action ou comportement portant atteinte à la moralité et la philosophie de l'association,
- le non respect des dispositions statutaires ou réglementaire.

Pour le respect au droit de défense du membre incriminé, la procédure de radiation sera la suivante :

- communication à l'intéressé des griefs retenus contre lui, convocation personnelle par courrier pour comparaître devant la commission de discipline composé du bureau,

Article 3 - Registre des membres

Les Membres de l'association figure dans un registre. La démission d'un membre entraîne la suppression des informations le concernant.

Article 5 - Convocation à l'assemblée :

La convocation à l'assemblée générale se fait par information sur le site internet de l'association.

Article 6 - Membre Actif:

La consultation du site Internet.

Article 7 - Membre Visiteur:

Les membre visiteur sont des membres qui ne consacrent pas de leurs temps à l'association. Il soutient l'association par l'adhésion d'une cotisation, il bénéficie de certains services au sein de l'association.

a) Membre Visiteur Partenaire

Pour être éligible au statut de membre visiteur partenaire, il faut être pilote pour la saison de rallyes. Les membres Visiteur Partenaire s'engagent à :

- Porter les couleurs de l'association sur la voiture.
- S'acquitter d'une cotisation annuelle de 30€.

Les Membre Visiteur Partenaire peuvent :

- Porter un Autocollants sur le camion d'assistance.
- Porter un Autocollants sur le casque.
- Broder leur combinaison aux couleurs de l'association
- Recevoir par courrier électronique des photos de leur voiture dès la fin de l'épreuve, si une photo a pu être prise.
- Figurer dans les clips vidéos des rallyes présents sur le site si des vidéos ont pu être réalisées.
- Publier des « interviews » sur le site afin de raconter leur histoire en rallye (anecdotes, sensations, résultats, description de la voiture, parcours rallystique, etc.).
- Réaliser des « chroniques » pour raconter leur rallye (résultats, bagarres durant la course, péripéties, etc.) en remerciant leurs sponsors, partenaires, etc.

B) Membre Visiteur Donateur

Pour être éligible au statut de membre visiteur donateur, il faut être passionné de rallyes. Les membres visiteurs Donateur s'engagent à

- S'acquitter d'une cotisation annuelle de 5€.